Kirghizistan : interdiction totale d’exportation de produits pétroliers

Description

Les autorités du Kirghizistan ont adopté le 13 juillet un décret interdisant totalement l’exportation de pétrole et de produits pétroliers. Il s’agit de garantir la stabilité du marché intérieur pétrolier et la sécurité énergétique du pays. Les prix ont en effet flambé depuis quelques semaines et des pénuries menacent dans les stations-service.

Bichkek avait déjà imposé des restrictions aux importations de pétrole vers les pays tiers mais, désormais, les pays partenaires de l’Union économique eurasiatique (UUEA, qui rassemble Russie, Bélarus, Kazashtan, Kirghizistan et Arménie) sont également visés. Ces restrictions sont temporaires mais leur durée est indéterminée : elles resteront en vigueur « *jusqu’à ce que le marché intérieur soit saturé ou que des marchés communs du pétrole et des produits pétroliers soient mis en place* » au sein de l’UEEA.

Depuis que les frappes ukrainiennes contre les installations pétrolières russes, notamment les raffineries, ont déstabilisé le marché intérieur, provoquant des pénuries majeures de carburant et conduisant Moscou à imposer des restrictions internes et externes sur la vente de carburant, de nombreux habitants des régions limitrophes du Kazakhstan ont commencé à traverser la frontière pour faire le plein de leurs véhicules.

Le Kazakhstan a donc mis en place des mesures similaires à celles du Kirghizistan et a renforcé les contrôles aux frontières pour éviter l’exportation illégale de carburants et de lubrifiants.

C’est donc à un effet domino qu’on assiste, qui pourrait bien en outre profiter à la Chine : en effet, Bichkek a en outre décidé de suspendre jusqu’au 1er avril 2027 la disposition d’un décret qui interdisait l’importation de pétrole et de produits pétroliers, par camions-citernes, en provenance de Chine *via* les postes-frontières kirghizo-chinois.

Sources : *Open.kg, Site du gouvernement kirghiz, Tengrinews.kz, Charter97.*

date créée
16/07/2026
Champs de Méta
Auteur-article : Céline Bayou